



## Conditions Générales de Ventes

6 rue des Artisans 59380 ARMBOUTS-CAPPEL

9 février 2023 - Indice 1

### Table des matières

<b>CONDITIONS GENERALES</b>	<b>2</b>
1. OBJETS DES CONDITIONS GENERALES	2
2. GARANTIE DU PRIX	2
3. BLESSURES/MALADIES PROLONGEES/GROSSESSES	2
4. MODALITE DE RESILIATION	2
5. RENOUELEMENT DES ABONNEMENTS	3
6. FERMETURE DE VOTRE CENTRE	3
<b>CONDITIONS FINANCIERES</b>	<b>3</b>
1. OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES	3
2. DISPOSITIONS GENERALES	3
3. MONTANT DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE	4
4. MODIFICATION DE L'ABONNEMENT EN COURS	4
5. CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES	4
6. ECHEANCES IMPAYEES	4
7. CONTESTATIONS	4
<b>Mises à jour du document</b>	<b>5</b>

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES - CROSSFIT DUNKERQUE

Le terme « l'adhérent » ou « l'abonné » désigne la personne qui participe aux cours, au Free Access et jouit de tout autre service proposé par la box à la condition d'avoir un abonnement ou une carte prépayée en cours de validité.

Le terme « la box » désigne la société CrossFit Dunkerque (SARL SHAD CFDK) et sa salle de sport dans sa globalité (parking, accueil, vestiaires, terrain extérieur, salle de sport).

L'adhérent, son représentant légal (si adhérent mineur) ou la personne extérieure non-membre bénéficiant d'une invitation ou d'une séance d'essai (Les personnes non-membres bénéficiant d'une invitation ou d'une séance d'essai sont soumises aux mêmes consignes et conditions que les adhérents) déclare avoir lu et accepte sans restriction ni réserve les conditions suivantes:

## CONDITIONS GENERALES

### 1. OBJETS DES CONDITIONS GENERALES

Les adhérents à jour de leurs cotisations et inscrits aux séances ainsi que les personnes extérieures non-membres, bénéficiant d'une invitation ou d'une séance d'essai sont autorisés à accéder à la Box et à en utiliser les installations dans les conditions précisées ci-dessous.

Après avoir visité les installations de la box et/ou avoir pris connaissance des prestations proposées, l'adhérent déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif l'autorisant à utiliser les installations en fonction de la formule choisie durant les périodes d'ouverture de la salle. Votre abonnement ne peut être cédé à une autre personne.

Le contrat d'abonnement souscrit par l'adhérent lui permet de réserver un nombre de cours et de free access défini en fonction de la formule choisie. Chaque cours et free access supplémentaire sera facturé 10€ TTC.

Chaque séance doit être réservée avec l'application RESAWOD.

CrossFit Dunkerque se réserve le droit de modifier le planning, supprimer un créneau ou remplacer un cours par un autre, sans que cela ne soit un motif de résiliation de l'abonnement souscrit par l'adhérent.

L'âge de la majorité est requis au moment de l'inscription. CrossFit Dunkerque (SARL SHAD CFDK) se réserve le droit, au cas par cas, d'accepter des mineurs. Cela nécessitera la signature de la fiche d'inscription et du règlement intérieur par le père, la mère ou le tuteur légal du mineur.

### 2. GARANTIE DU PRIX

Les prestations sont vendues au tarif en vigueur au jour de la souscription du contrat, figurant dans les brochures qui vous auront été présentées et sur notre site internet. Le tarif est maintenu durant toute la durée de la souscription indiquée sur le contrat de l'abonné. En cas d'augmentation des tarifs, le souscripteur y sera sujet lors de son renouvellement d'abonnement.

La grille tarifaire est affichée dans la Box et est disponible sur notre site internet [www.crossfitdunkerque.fr](http://www.crossfitdunkerque.fr)

Nos tarifs sont uniquement valables pour les cours de la box CrossFit Dunkerque.

### 3. BLESSURES/MALADIES PROLONGEES/GROSSESSES

En cas de grossesse, blessure OU maladie prolongée supérieure à un mois, nous ne stopperons pas l'abonnement ni les prélèvements. En revanche, nous prolongerons votre abonnement du nombre de mois imputés par l'une des trois raisons invoquées ci-dessus. Vous êtes dans l'obligation de fournir le justificatif sous peine de ne pouvoir exiger votre reconduction. Le justificatif devra impérativement être fourni dans les 30 jours qui suivent le début de votre arrêt. La re-attribution des mois imputés se fera dans un délai maximal d'un an à compter du début de votre arrêt et de manière consécutive.

### 4. MODALITE DE RESILIATION

Les contrats proposés par la box CrossFit Dunkerque vous engagent pour une période définie de la manière suivante, en fonction de la formule choisie:

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES - CROSSFIT DUNKERQUE

- Abonnement « Annuel »: Engagement de 12 MOIS CONSECUTIFS
- Abonnement « 3 mois »: Engagement de 3 MOIS CONSECUTIFS
- Abonnement « 1 mois »: Engagement d' 1 MOIS

Les sommes versées à CrossFit Dunkerque (SARL SHAD CFDK) ne sont pas remboursables.

La seule exception à cette règle est la suivante :

L'abonnement annuel pourra être résilié au bout de 6 mois pour la raison suivante: Un déménagement à plus de 45km de la box (6 rue des artisans 59380 Armabouts-Cappel) (vous devez remettre à la box une copie du bail de location/ preuve d'achat à votre nom et prénom datant de moins de 3 mois / distance calculée via [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr) en sélectionnant l'itinéraire le plus court). Cette clause est exclue pour les personnes habitant ou ayant déjà un logement à plus de 45km de la box.

AUCUNE AUTRE RAISON NE PEUT EXIGER LA RUPTURE DE VOTRE CONTRAT

Cependant la société CrossFit Dunkerque se réserve le droit d'interrompre à tout moment le contrat de l'adhérent notamment en cas de non-respect du règlement intérieur, du personnel encadrant, des préposés de la box ou des autres adhérents de la box. Cette interruption peut être temporaire comme définitive sans contrepartie financière ni dommages et intérêts.

### 5. RENOUELEMENT DES ABONNEMENTS

Pour les abonnements "annuel" et "3 mois", la reconduction de l'abonnement pour une durée égale au contrat d'origine est tacite et automatique. L'adhérent peut toutefois demander la résiliation de son abonnement à échéance s'il fait sa demande au moins 1 mois avant son échéance.

### 6. FERMETURE DE VOTRE CENTRE

Fermeture annuelle : La box CrossFit Dunkerque se réserve le droit de fermer pour les fêtes de Noël et de Nouvel An respectant le calendrier scolaire.

Fermeture exceptionnelle : La box CrossFit Dunkerque se réserve le droit de fermer temporairement quelque en soit la raison.

En cas de fermeture exceptionnelle (compétitions, incapacité du coach, etc.), vous serez informés par mail, sur nos réseaux sociaux et des affichages seront disposés à l'accueil de la box.

La fermeture de la box ne permet pas aux adhérents de reporter la date de clôture de leur abonnement et ne représente pas un motif de résiliation de leur abonnement.

## CONDITIONS FINANCIERES

### 1. OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

Le présent règlement financier a pour objet de préciser les modalités de paiement pour le contrat souscrit (abonnement « annuel », « 3 mois » ou « 1 mois ») entre l'adhérent et la SARL SHAD CFDK (CrossFit Dunkerque). L'adhésion implique l'acceptation sans réserve de son règlement préalablement lu.

### 2. DISPOSITIONS GENERALES

Le bénéficiaire des services proposés devra :

- régler le paiement du premier mois de l'abonnement par chèque, espèces, prélèvement automatique ou carte bancaire au moment de la souscription du contrat si c'est une première adhésion. Ce premier paiement sera suivi de 11 prélèvements automatiques correspondants aux 11 mensualités suivantes ou de 4 chèques (chèques à remettre lors de la souscription du contrat, ils seront débités 1 par 1 trimestriellement jusqu'à la fin du contrat). Dans le cas d'un renouvellement, le bénéficiaire pourra bénéficier de 12 prélèvements automatiques. Le prélèvement automatique est opéré à la date mentionnée sur le contrat.

---

OU

- régler l'intégralité du montant de l'abonnement en chèque, espèces, prélèvement automatique ou carte bancaire au moment de la souscription du contrat.

### 3. MONTANT DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Le montant du prélèvement automatique est égal au montant indiqué sur le contrat.

### 4. MODIFICATION DE L'ABONNEMENT EN COURS

En cours d'engagement (abonnement "annuel" ou "3 mois"), l'adhérent pourra choisir de modifier sa formule pour une formule proposant plus de cours par semaine. Un nouveau mandat de prélèvement sera alors édité si ce moyen de paiement a été choisi par l'adhérent. Le montant des mensualités sera modifié conformément à la nouvelle formule choisie, jusqu'à la fin du contrat initiale, sans pour autant modifier la date de fin de contrat.

A l'inverse, l'adhérent ne pourra pas, pendant la durée de son engagement, demander à changer de formule pour une formule proposant moins de cours par semaine.

### 5. CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES

Toute modification de vos coordonnées bancaires doit impérativement être transmise aux responsables de la structure dans les plus brefs délais. A réception du nouveau relevé d'identité bancaire (RIB) un nouveau mandat de prélèvement sera édité. Si le nouveau RIB est remis à la box avant le 20 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra le mois d'après, entraînant une régulation.

### 6. ECHEANCES IMPAYEES

Dans le cadre d'un paiement par chèque ou prélèvement automatique, si ce chèque ou prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable (l'adhérent), il ne sera pas représenté. L'adhérent aura alors 14 jours pour régulariser la situation. Passé ce délais, il ne pourra plus faire de réservations.

LES FRAIS DE REJET SONT A LA CHARGE DU REDEVABLE (L'ADHERENT)

L'échéance impayée augmentée des frais de rejet sera à régulariser auprès de la SARL SHAD CFDK (CrossFit Dunkerque) par chèque, espèces ou par carte bancaire sous 14 jours. Passé ce délai de régularisation de l'impayé, un courrier de mise en demeure avec accusé de réception sera adressé à l'adhérent. Il précisera que dans un délai de 10 jours ouvrables, les dettes seront transmises à un commissaire de justice qui se chargera de signifier le certificat de non-paiement à l'émetteur du chèque (ou au propriétaire du compte sur lequel le prélèvement automatique devait être effectué) et d'engager les poursuites nécessaires au recouvrement de la dette.

En cas de résiliation unilatérale de l'abonnement par l'adhérent de façon anticipée et ne respectant pas le règlement intérieur et/ou les conditions générales de ventes, celui-ci devra s'acquitter du restant dû. C'est-à-dire qu'il devra régler les échéances dues conformément à son abonnement. Ce restant dû augmenté des frais de rejet éventuels sera à régulariser auprès de la SARL SHAD CFDK (CrossFit Dunkerque) par chèque, espèces ou par carte bancaire sous 14 jours. Passé le délai de régularisation de l'impayé, un courrier de mise en demeure avec accusé de réception sera adressé à l'adhérent. Il précisera que dans un délai de 10 jours ouvrables, les dettes seront transmises à un commissaire de justice qui se chargera de signifier le certificat de non-paiement à l'émetteur du chèque (ou au propriétaire du compte sur lequel le prélèvement automatique devait être effectué) et d'engager les poursuites nécessaires au recouvrement de la dette.

Après un délais de 14 jours, l'adhérent non à jour du règlement de ses cotisations se verra refuser l'accès aux séances jusqu'au règlement des sommes dues.

### 7. CONTESTATIONS

En cas de contestation, nous vous invitons à passer directement à la box afin de régler le différent. En cas de désaccord, nous vous invitons à envoyer un courrier avec accusé de réception adressé à: CrossFit Dunkerque, 6 rue des artisans 59380 Armabouts-Cappel

Le membre déclare se conformer aux présentes conditions générales de ventes ainsi qu'au règlement intérieur de la box CrossFit Dunkerque (SARL SHAD CFDK) qu'il a lu précédemment (ce qui comprend une décharge médicale en cas d'absence de certificat médical de non contre indication à la pratique sportive et notamment aux activités proposées par la box) et qu'il retrouvera sur notre site internet [www.crossfitdunkerque.fr](http://www.crossfitdunkerque.fr) ainsi qu'à l'accueil de la box.

---

DATE:

NOM - PRENOM :

Signature après lecture de l'ensemble des Conditions Générales précédée de la mention "Lu et Approuvé »

#### MISES À JOUR DU DOCUMENT

Indice	Date	Objet de la mise à jour
0	1/2/23	Création du document
1	9/2/23	Retrait §(Maladie) §(Coachings individualisés) §(Réclamations) pour les ajouter dans le règlement intérieur